



ALPES ASSURANCES
Philippe PHEULPIN
6 place aux bois
74000 ANNECY
Tel : 04.50.45.19.43 – Fax : 04.50.51.82.40
E-mail : p.pheulpin@mma.fr



GROUPE JM CONSEIL
121 RUE TEMPLE DE BLOSNE
BP 90507 - ST JACQUES DE LANDE
35205 RENNES CEDEX 2

**ATTESTATION
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Je soussigné, **Philippe PHEULPIN**, Agent Général de MMA Assurances Iard, 14 boulevard Alexandre Oyon - 72000 LE MANS,

atteste que : **GROUPE JM CONSEIL**
121 RUE TEMPLE DE BLOSNE
BP 90507 - ST JACQUES DE LANDE
35205 RENNES CEDEX 2

bénéficie d'une garantie : **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**


pour son activité de : **RECOUVREMENT DE CREANCES**

par contrat n° 114 112 949

Attestation valable du : **01.01.2012 au 31.12.2012**

La présente attestation ne peut engager la compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Annecy le 13 janvier 2012


MMA ALPES ASSURANCES
Philippe PHEULPIN
Philippe PHEULPIN
6 place aux bois
74000 ANNECY
Tel:04 50 45 19 43-Fax:04 50 51 82 40



Syndicat National des Cabinets de Recouvrement de Créances et de Renseignements Commerciaux

Siège Social : 5, rue Yvon Villarceau 75116 PARIS. Régi par le Titre 1^{er} du Livre IV du Code du Travail
Immatriculation - Ville de Paris : 920200 / Préfecture de Paris : 18481

Arras, le 23 janvier 2012.

ATTESTATION.

Je soussigné Alexandre **GONZVA**, agissant en qualité de **Président** du Syndicat National des Cabinets de Recouvrement de Créances et de Renseignements Commerciaux, certifie que la société « **JM CONSEIL** », dont le siège est situé, 121, Rue du Temple de Blossne , à St Jacques de la Lande, **35205 RENNES**, représentée par son Gérant, **Monsieur Denis BERGON**, est membre de l'**ANCR**, signataire de la Charte déontologique de notre syndicat, et à jour des cotisations **2012**.

Pour valoir ce que de droit.

A. N. C. R.
5, rue Yvon Villarceau
75116 PARIS
Le Secrétaire. Tél/Fax 01 93 35 28 18
Po du Président. Stéphane Agniz

Syndicat National des Cabinets de Recouvrement de Créances et de Renseignements Commerciaux.

Siège Social : 5, Rue Yvon Villarceau 75116 PARIS.
Régi par le Titre 1^{er} du Livre IV du Code du Travail.
Immatriculation- Ville de Paris : 9920200 / Préfecture de Paris : 18481.

CHARTRE DEONTOLOGIQUE



Les Membres de l'ANCR sont des Professionnels du Recouvrement de Créances, inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.

Ils respectent les obligations statutaires de leur organisation professionnelle, et se conforment à la réglementation en vigueur.

Ils garantissent à leurs Clients :

- 1 La compétence et la moralité de leurs collaborateurs
- 2 La souscription à une assurance en responsabilité civile professionnelle.
- 3 L'ouverture d'un compte bancaire réservé à la réception des fonds encaissés.
- 4 La couverture des fonds revenant aux créanciers.
- 5 La déclaration d'activité au Procureur de la République.
- 6 L'établissement d'un contrat de mandat fixant les droits et obligations des parties.
- 7 Des visites domiciliaires effectuées par des encaisseurs exclusivement salariés.
- 8 Des comptes rendus réguliers sur l'exécution du mandat reçu.
- 9 Le versement des sommes disponibles dans les délais prévus dans le contrat de mandat.
- 10 La confidentialité des informations communiquées.
- 11

Ils s'engagent à l'égard des débiteurs à :

- 1 Veiller au fondement des créances et des sommes dues.
- 2 S'identifier clairement et sans ambiguïté.
- 3 Utiliser un langage simple et compréhensible.
- 4 S'obliger au secret professionnel et à respecter les personnes et leur vie privée.
- 5 Adresser un courrier précisant notamment :
 - ▶ L'identification complète du Cabinet.
 - ▶ La mention recouvrement amiable.
 - ▶ L'identification du créancier.
 - ▶ Le fondement et le montant de la somme due en principal, intérêts et autres accessoires.
 - ▶ Les modalités de paiement de la dette.
 - ▶ La reproduction des 3^{ème} et 4^{ème} a.l.de l'art.32 de la loi du 90-1259 du 9/7/91.
- 6 Rechercher un accord amiable.
- 7 Prévenir les débiteurs avant tout recours au recouvrement forcé.
- 8 Répondre aux demandes d'information sur les créances.
- 9 Fournir une quittance pour tout paiement.

La société « JM CONSEIL », 121, Rue du Temple de Blosne à 35205 St Jacques de la Lande.

EST AGREE COMME MEMBRE
POUR L'ANNEE 2012.

ET S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTRE
DEONTOLOGIQUE.

Pour le Conseil d'Administration.
Le Président.


A. N. C. R.
5, RUE YVON VILLARCEAU
75116 PARIS
Tél./Fax 04 93 35 28 18

Pour le Cabinet membre de l'ANCR:

GROUPE JM CONSEIL
121 rue du Temple de Blosne
BP 90507 - ST JACQUES DE LA LANDE
35205 RENNES CEDEX 2
Tél: 02 99 26 30 00 - Fax 02 99 26 30 10
contact@groupejmc.fr

CITE ADMINISTRATIVE
AVENUE JANVIER
BP 72 102
35021 RENNES CEDEX 9

SIRET : 31057662400079

Affaire suivie par : Loïc POUSSIN
Email : loic.poussin@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 02.99.29.47.52

GROUPE JM CONSEIL SARL

121 RUE TEMPLE DE BLOSNE
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

JE VOUS INFORME QUE SUR LA BASE DE VOTRE DEMANDE DE DELIVRANCE D'ETAT ANNUEL DES CERTIFICATS DE REGULARITE FISCALE ET SOCIALE PREVUS AUX ARTICLES 1 ET 2 DE L'ARRETE DU 4 MAI 1994 MODIFIE, L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES ONT ATTESTE DE LA REGULARITE DE VOTRE SITUATION, A SAVOIR :

- TRESORERIE / SERVICE IMPOTS PARTICULIERS (PAIEMENT IR)
- SERVICE IMPOTS ENTREPRISES (PAIEMENT IMPOT SOCIETE, TVA ET PENALITES, CONTROLE DECLARATIONS IR, BIC, TVA ET RESULTATS)
- SERVICE IMPOT DES ENTREPRISES (INTEGRATION FISCALE)
- COTISATIONS SOCIALES
- CAISSE CONGES PAYES
- CAISSE MALADIE OBLIGATOIRE
- CAISSE VIEILLESSE OBLIGATOIRE
- GROUPEMENT A L752-14 CODE RURAL
- GROUPEMENT A L731-30 CODE RURAL

RENNES SUD

URSSAF ILLE ET VILAINE

A NE REMPLIR QUE POUR LES PHOTOCOPIES

JE SOUSSIGNE :
AGISSANT AU NOM DE :
ATTESTE SUR L'HONNEUR QUE LA PRESENTE
PHOTOCOPIE EST CONFORME A L'ORIGINAL

A RENNES, LE 01/02/2012

POUR LE DIRECTEUR REGIONAL
DES FINANCES PUBLIQUES

LE CONTROLEUR PRINCIPAL


ANNICK TOURNEUX

En cas de demande de certificat de moins de six mois, vous ne devez pas fournir un nouveau NOTI2. Vous adressez au titulaire du marché une attestation actualisée de l'URSSAF ainsi qu'une attestation sur l'honneur spécifiant votre régularité fiscale



CODE DE SÉCURITÉ

ZP7BG6L1JCT6EAU

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

GRUPE JM CONSEIL
 RECOUVREMENT DE CREANCES
 IMMEUBLE ATLAS
 121 RUE DU TEMPLE DE BLOSNE
 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de déclaration et de versement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
IMMEUBLE ATLAS 121 RUE DU TEMPLE DE BLOSNE 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	31057662400079

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2011.

Fait à : RENNES
 le : 29/02/2012

Le Directeur
 ou son délégué



Patrick ROBIN

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

